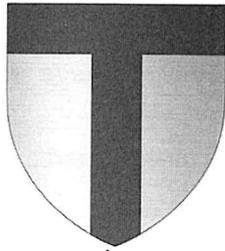


Commune de Dénat



Tarn

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 03 juillet 2023**

Date de la convocation : 27 juin 2023

Membres présents : Olivier OUSTRIC, Grégory AVEROUS, Marie ESTEVENY, Isabelle PREGET, Hervé MARTIN, Jérôme GRAS, Patrick ANDRAL, Emilie JARLAN, Géraldine CANAC SERNA, Philippe CASSAGNAUD, Emilie GOUBAULT, Joël PALOUS

Membres absents : Vincent WILZER, Claudine CAVAILLES, Sabrina FABRE

Marie ESTEVENY est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil du 05 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération DCM 2023-07-0 Rénovation des locaux de l'ancienne école : étude de faisabilité**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que les locaux de l'ancienne école seront vacants dès la fin de construction de la nouvelle.

Il propose aux conseillers de mandater l'Association Soliha, premier réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat, afin qu'ils établissent une étude de faisabilité pour aménager les 1<sup>ers</sup> et 2<sup>nds</sup> étages du bâtiment. Le projet serait de confier les travaux à cette société afin que les locaux soient aménagés en 2 logements sociaux T3. Les frais de ces aménagements seraient pris en charge par Soliha et la gestion de ces appartements leur serait confiée pour une durée de bail entre 30 et 40 ans. La mairie ne serait pas gestionnaire des appartements mais resterait propriétaire des locaux.

Monsieur le maire précise qu'aucun financement ne serait accordé en cas de rénovation par la mairie.

Monsieur le maire propose une discussion pour l'étude de faisabilité du 1<sup>er</sup> étage et la réhabilitation du rez-de-chaussée qui resterait gestion de la mairie.

En ce qui concerne le rez-de-chaussée, des idées sont proposées : une MAM, un commerce avec terrasse, une bibliothèque, des archives pour la mairie...

Les conseillers commencent par discuter et poser des questions sur l'étude de faisabilité des travaux par Soliha.

À l'issue de la discussion, Monsieur le maire propose de reporter la prise de cette décision au prochain conseil. 1 conseiller souhaite reporter la demande de l'étude, 1 autre conseiller s'abstient, tandis que les 10 autres conseillers sont contre le report de cette prise de décision.

La demande d'étude de faisabilité des travaux par Soliha est approuvée avec 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

### **Limitation de stationnement des véhicules**

Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a constaté que certains véhicules stationnent au même emplacement de façon prolongée sur la commune, certains ont même les pneus crevés.

Il propose de limiter tout stationnement de tout véhicule à maximum le délai légal prévu par le code de la route.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le maire.

### **Délibération DCM 2023-07-01 Décision Modificative 1**

Monsieur le maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget communal suite aux notifications de subventions reçues pour la construction de la nouvelle école.

Ces recettes permettront le remboursement du prêt relais souscrit.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **Délibération DCM 2023-07-0 Adressage**

Monsieur le maire informe les conseillers que l'adressage sur la commune est en cours d'établissement. Il soumet aux conseillers les propositions faites des noms des rues, des impasses, des routes et des chemins. Ces derniers sont reportés sur un plan de la commune qui leur est présenté.

Afin d'acter tous ces noms, il convient d'établir une délibération. Ces derniers seront inscrits sur la base de données de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et

les numéros seront ensuite attribués. Il existe 2 méthodes de numérotation : au mètre linéaire ou à la parcelle construite.

Les numéros existants ne seront pas changés. Il faut quand même les valider sur la base de données de la C2A afin qu'ils soient recensés dans la base de données nationale d'adressage.

Après discussions, les conseillers approuvent à l'unanimité les noms de voiries attribués et préfèrent, avec 11 voix pour et 1 voix contre, la méthode de numérotation des maisons au mètre linéaire.

### **Nom de rue de la nouvelle école**

Monsieur le maire informe les conseillers qu'une rue doit être créée pour permettre l'accès à la nouvelle école et au cimetière. Elle sera aménagée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il propose également de choisir son nom.

Après discussion et l'émission plusieurs propositions : Impasse de l'école, Chemin des écoliers ou Impasse de la jeunesse, les conseillers choisissent à l'unanimité Chemin des écoliers.

Ils acceptent, à l'unanimité, que la C2A s'occupe de son aménagement.

### **Vente chemin communal à Gamanelle**

Monsieur le maire informe les conseillers que les nouveaux propriétaires du moulin de Gamanelle souhaitent acquérir un bout de chemin communal qui passe dans leur propriété.

Après discussion, les conseillers souhaitent trouver une alternative pour maintenir un accès à ce chemin communal avant d'en vendre un bout. Ce vote est donc reporté.

### **Délibération DCM 2023-07-02 Point de collecte à Mousquette**

Monsieur le maire informe les conseillers que le point de collecte des déchets situé à Mousquette est régulièrement envahi par des encombrants plus ou moins volumineux et des poubelles sont fréquemment posées à côté des containers.

Il propose de supprimer les containers collectifs et de les remplacer par des containers individuels distribués aux Dénatois qui habitent Mousquette.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Il propose également de demander au département s'il est possible de déplacer le container de récupération du verre qui se trouve en bas de Boudret pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

**Arrêté ARR2023-07-01 Interdiction de circuler aux plus de 3,5 t au Moulin de Mousquette**

Monsieur le maire propose aux conseillers, pour des raisons de sécurité, d'interdire la circulation aux véhicules de plus de 3,5 t au Moulin de Mousquette.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

**Questions diverses :**

Monsieur le maire annonce que l'extinction de l'éclairage public sera effective mi-juillet de cette année.

La 2eme phase de la réfection de la rue des Remparts et autour du puits pointu débutera en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 22h40.

Le maire

Olivier Oustric



La secrétaire de séance

Marie Estéveny